



Département  
d'EURE-&-LOIR  
Arrondissement  
DE CHATEAUDUN  
Canton  
DE BONNEVAL

# MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66  
mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 4 avril 2011**

**Absents excusés : Mr David DEL PESO**  
**(pouvoir à Mme Valérie ARNOULT)**

Le Conseil Municipal,

- Approuve le compte administratif 2010 du budget communal, sous la Présidence de Mr Alain COTTENCE, laissant apparaître :
  - Un excédent de fonctionnement de : 143 386.08 €
  - Un excédent d'investissement de : 63 327.41 €.Et décide de l'affectation du résultat.
- Vote le budget communal 2011 qui s'équilibre à :
  - 502 146.00 € en section de fonctionnement
  - 237 566.00 € en section d'investissement
- Reconduit les taux des taxes à :
  - 8.48 % pour la taxe d'habitation, soit un produit attendu de : 47 759.00 €
  - 16.06 % pour le foncier bâti, soit un produit attendu de : 65 412.00 €
  - 32.53 % pour le foncier non bâti, soit un produit attendu de : 54 097.00 €
- Approuve le compte de gestion de la perceptrice du budget communal
- Approuve le compte administratif 2010 du budget de l'eau, sous la Présidence de Mr Alain COTTENCE, laissant apparaître :
  - Un excédent de fonctionnement de : 41 145.61 €
  - Un excédent d'investissement de : 4 307.76 €.Et décide de l'affectation du résultat.
- Vote le budget de l'eau 2011 qui s'équilibre à :
  - 95 250.00 € en section de fonctionnement
  - 35 734.00 € en section d'investissement
- Approuve le compte de gestion de la perceptrice du service des eaux
- Approuve le compte administratif 2010 du budget de l'assainissement, sous la Présidence de Mr Alain COTTENCE, laissant apparaître :
  - Un excédent de fonctionnement de : 16 851.84 €
  - Un excédent d'investissement de : 46 987.31 €Et décide de l'affectation du résultat.
- Vote le budget de l'assainissement 2011 qui s'équilibre à :
  - 88 804.00 € en section de fonctionnement
  - 91 587.00 € en section d'investissement
- Approuve le compte de gestion de la perceptrice du service assainissement.
- Sollicite une subvention au Comité National du Développement du Sport pour les travaux aux vestiaires du stade.
- Autorise le remboursement des cotisations URSSAF 2010 du C.C.A.S. à la commune.
- Est informé des modalités de passage de la Godillose les 18 et 19 juin 2011.

Le Maire,  
François WISSOCQ.